



Mercredi 22 septembre 2016

Objet : Hani Ramadan au Havre
PJ : Jugement du TA de Nîmes

Monsieur le Maire,

Hani Ramadan doit se rendre dans votre commune le 1^{er} octobre prochain, sur l'initiative de l'association Havre de Savoir.

Le restaurateur devant accueillir cette manifestation a décidé de casser le contrat commercial, choqué par les propos de ce prédicateur qui donne la valeur de 2€ à une femme non voilée, entre autres.

Notre association se tient prête à organiser une contre-manifestation, devant le lieu où se produira ce Monsieur, avec conférence de presse, pour dénoncer sa venue et ses prêches qui, comme l'a reconnu le tribunal administratif de Nîmes, sont « réguliers, depuis de nombreuses années et de manière récurrente favorables à l'application stricte de la charia et à la lapidation des femmes ». Ce qui fait que de tels propos sont « clairement et volontairement attentatoires à la dignité humaine et gravement discriminatoires envers les femmes ». Nous vous fournissons copie de ce jugement en annexe à ce courrier.

Nous vous demandons, donc, de prendre vos responsabilités d'élus et de faire interdire cette réunion qui ne peut se tenir dans votre ville sans en ternir le nom et les élus qui accepteront cette compromission avec des propos contraires à nos principes fondamentaux.

Monsieur le Maire, veuillez agréer nos sentiments les plus cordiaux.

Laurence Marchand-Taillade
Présidente

Monsieur le Maire
1517 Place de l'Hôtel de Ville
CS 40051
76084 Le Havre Cedex

Forces-Laiques

Association de promotion et de défense des principes républicains dont la laïcité
Espace Nelson Mandela - 82 boulevard du Général Leclerc - 95100 ARGENTEUIL
www.forces-laiques.fr